



CH-3003 Berne, DA /seco/brt

Aux organisations faitières de l'économie et à
d'autres organisations

Référence : 2013-11-27/419
Dossier traité par: brt
Berne, 06.12.2013

Audition

Modification de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) : nouvelle disposition spéciale pour les entreprises fournissant des services destinés à des manifestations (art. 43a OLT 2)

Madame, Monsieur,

Les entreprises fournissant des services destinés à des manifestations fournissent des prestations pour l'organisation et la réalisation de manifestations de tout type (concerts, rassemblements et manifestations sportives par exemple). Les activités de ces entreprises sont notamment des tâches d'organisation, le montage et le démontage d'installations techniques, de la décoration et du mobilier, l'exploitation et l'entretien des installations avant, pendant et après une manifestation ainsi que la mise à disposition de personnel. Comme l'actuelle ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) n'est pas formulée pour épouser la diversité des activités de ces entreprises et que des questions de délimitation délicates se posent, il convient de créer une disposition idoine pour elles.

Vous trouverez en annexe le projet de modification ainsi que le rapport explicatif à ce sujet.

Nous vous prions de nous faire parvenir votre position à l'adresse suivante:

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Secteur Protection des travailleurs
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Thomas Bertschy
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 (31) 324 21 98, fax +41 (31) 322 78 31
thomas.bertschy@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch

jusqu'au

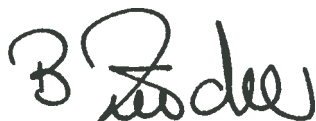
28 février 2014

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir également nous envoyer une copie de votre position par courrier électronique à **abas@seco.admin.ch**.

Il est possible de se procurer des exemplaires supplémentaires des documents de la procédure de consultation par le biais de l'adresse internet suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Secrétariat d'Etat à l'économie



Boris Zürcher
Chef de la Direction du travail

Annexes:

- Projet de modification d'ordonnance (d, f, i)
- Rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la procédure d'audition